

# Claudio Lubatti

Adjoint au maire de Turin  
Direction infrastructures et mobilité

---

## **Le chemin d'écoute et de concertation avec les territoires prévu par le débat public représente pour notre administration un exemple à suivre attentivement.**

Même s'il n'y a pas encore en Italie de loi nationale sur le débat public, nous envisageons d'appliquer les principes généraux que nous avons appris lors de notre rencontre et que nous avons pu approfondir grâce à la précise documentation sur les travaux publics, même ceux de petite ou moyenne taille, qui nous a été remise.

Nous sommes convaincus que l'indépendance de l'organisateur de la phase d'écoute et les suggestions locales peuvent vraiment changer la perception de la population intéressée, de l'utilité du projet faisant l'objet de la consultation, sur les

bénéfices finaux mais aussi sur les désagréments naturels causés par les chantiers. Notre administration, en ayant recueilli vos précieuses suggestions, estime aussi, de manière ambitieuse, qu'elle peut représenter pour l'État italien une forme de laboratoire de procédure pour l'engagement des territoires, et, peut-être, encourager l'approbation par le parlement national d'une loi ad hoc, en rassemblant les résultats certainement positifs à la fin de notre expérimentation. Nous vous attendons à Turin pour voir si l'élève a dépassé le maître...

